



## Mise en opposition sur chèque

Par **dezile**, le 21/07/2014 à 08:05

Qu'est que je risque si je fait opposition sur un chèque de caution signer???

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **Lag0**, le 21/07/2014 à 08:16

Bonjour,

Au maximum, vous risquez 5 ans de prison et 375000€ d'amende (code monétaire et financier article L163-2).